

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2019

Etaient présents : Pascal CARDINAL, Maire  
Nicolas GRANDVAUX, Adjoint  
Nicole DUPONT, Adjointe  
René PERRET, Adjoint  
Xavier MAITRE, Patrick PERRIN, Serge MOREAU, Jeannine LECHAT,  
Bernadette ZYGMUNT, Evelyne MAITRE

Pouvoirs : Cyrielle PACCARD à Nicole DUPONT

### Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18h30

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour de la proposition pour mission de mandataire du SIDEC concernant la restauration des toitures de l'abbatiale et du logis abbatial.

Le conseil municipal accepte la demande.

#### **1- Proposition pour mission de mandataire du SIDEC concernant la restauration des toitures de l'abbatiale et du logis abbatial.**

Le SIDEC a transmis une proposition financière pour une mission de mandataire concernant la restauration des toitures de l'abbatiale et du logis abbatial.

Le financement sera réalisé à hauteur de 60% par la DRAC, 20% du Conseil Régional et du Conseil Départemental ainsi que les mécènes, dont le loto du Patrimoine en fin d'année.

Le montant de la prestation s'élève à 46 829 € HT et comprend la gestion totale de l'opération et des travaux (choix du maître d'œuvre, gestion administrative et financière, subvention.)

Sur le principe, le Conseil Municipal donne son accord.

**Vote : 11 voix Pour**

Il sera demandé à ECLA si leurs services peuvent nous apporter la même aide sans compensation financière.

#### **2- ECLA : bureau d'études Voirie – Organisation et financement**

ECLA dispose d'un bureau d'études constitués en 2007 afin de réaliser pour le compte des communes et de la communauté d'agglomération des études et des missions de maîtrise d'œuvre en matière de travaux d'aménagement de voirie, petits ouvrages d'art...

Cependant, l'existence de ce bureau d'études n'a pas été formalisée de manière concomitante avec l'adoption des statuts et la définition de l'intérêt communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion avec la Communauté de Communes du Val de Somme.

Afin de régulariser cette situation, le conseil communautaire, par délibération en date du 4 juillet 2019, a approuvé deux projets de convention :

- Un projet de convention constituant le service commun appelé bureau d'études ECLA et fixant les modalités de financement ;
- Un projet de convention de groupement de commandes permettant de confier à des maîtres d'œuvre privés, en complément des moyens propres du bureau d'études, des missions de maîtrise d'œuvre.

L'adhésion à ce dispositif est entièrement libre. Il est demandé aux communes membres d'ECLA de bien vouloir prendre une décision avant le 30/10/2019 quant à leur souhait de signer ces conventions.

Monsieur le Maire demande de procéder au vote :

**11 voix Pour**

### **3- NATURA 2000 : Consultation sur la proposition de fusion des sites NATURA 2000**

Xavier Maitre prend la parole:

Dans le cadre de mise en œuvre du document d'objectifs Site Natura 2000 "Réseau de cavités à Minioptères de Schreiber en Franche-Comté et afin de résorber une incohérence relative à la double désignation du Site Natura 2000 sur un même périmètre concernant la grotte du Dard (Commune de Baume les Messieurs), une concertation a été engagée afin de rattacher cette cavité au principal site Natura 2000 déjà en phase d'animation (Reculées de la Haute Seille).

Cela permettra aux acteurs d'avoir un interlocuteur local unique à même de les informer et de les orienter dans des démarches contractuelles et réglementaires.

L'objectif de la présente consultation est de fusionner le site des reculées de la Haute Seille et la grotte du Dard du site réseau de cavités à Minioptères de Schreiber en Franche-Comté, sans modification du tracé des périmètres.

Xavier Maitre fait remarquer que nous avons bien intégré que la cavité de la grotte du Dard fait partie du "Réseau de cavités à Minioptères de Schreiber en Franche-Comté, et ne comprenons pas pourquoi fusionner avec les Reculées de la Haute Seille. En effet ce réseau à tout son sens dans la mesure où les espèces naviguent d'une cavité à l'autre au cours de l'année et retirer une cavité du réseau ne sert pas l'objectif premier de ce réseau. De plus aucune économie ne sera réalisée puisque le personnel ne changera pas. Nous pouvons très bien avoir un interlocuteur principal local qui reliaera auprès de l'interlocuteur du réseau qui gardera une vue d'ensemble sur la population et les cavités utilisées. Ensuite lorsque nous parlons de document d'objectifs, il nous semble que cela ne devrait pas être limité à de l'information ou de l'orientation administrative mais plutôt à la réalisation d'actions concrètes servant le site et les espèces. Il y a de fait un plan d'action pour le site classé, un plan d'action pour le site Natura 2000 "Reculées de la Haute Seille" et un plan d'action pour le site Natura 2000 "Réseau de cavité...", malheureusement les actions ne sont pas franchement visibles.

Après concertation avec les élus, il est décidé de refuser et de demander un complément d'informations avant d'éventuellement être amené à prendre une décision.

### **4- Annulation d'une facture de l'abbaye**

Mme Nicole DUPONT rappelle le concert organisé à l'abbaye par l'association ALICE, par le groupe VOX BELLARUS, qui s'est donné pour mission d'apporter un soutien humanitaire et de favoriser les échanges médicaux entre le BÉLARUS et notre région.

Le paiement de la location de l'abbaye, d'un montant de 160 €, est plus élevé que les fonds récoltés.

Mme DUPONT propose au conseil municipal d'annuler la facture.

Il est procédé au vote de cette proposition et de voter la gratuité :

**11 voix Pour**

### **5- Projet de statut du SIE de la Haute Seille – Modification de l'article 1**

Le Président du syndicat soumet la demande de la commune de Voiteur d'intégrer entièrement le SIE. Cela entraîne la modification de l'article 1 des statuts.

L'article 1 sera modifié comme suit : « Le syndicat intercommunal des eaux de la Haute Seille est constituée de onze communes : Baume les messieurs, Chille, le Vernois, le Louverot, le Pin, Lavigny, Nevy sur Seille, Plainoiseau, Villeneuve sous Pymont, Montain et Voiteur ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette modification.

**11 voix Pour**

#### **6- Demande de subvention par le Conservatoire des espaces naturels de Franche Comté.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la programmation annuelle 2019 dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de gestion conservatoire des milieux naturels du territoire de Baume les Messieurs. Le Conservatoire souhaite proposer, pour l'année 2019, la programmation ci-après sur l'entité cohérente de gestion des « pelouses sèches des Reculées et du Premier Plateau ».

Il est prévu, au titre de l'exercice 2019, la mise en œuvre des opérations suivantes :

- Suivi et bilan d'activités
- Rencontre avec la commune de Baume les messieurs et contacts avec ECLA
- Echange avec le GAEC de la Côte de l'Heute
- Gardiennage par le technicien berger des ovins sur les parcs et stratégie de gestion conservatoire
- Débroussaillage complémentaire au pâturage
- Chantier école de débroussaillage et d'abattage complémentaire.

Le plan de financement se compose comme suit :

- Région Bourgogne Franche Comté : 70%
- Département du Jura : 10 %
- Commune de Baume les messieurs : 20 %

La participation de la commune s'élève à 3 135.58 €.

Un débat s'engage. Le procédé n'est pas jugé très efficace.

Il est proposé de maintenir ces opérations pour 1 an et de participer financièrement pour 2019.

Le conseil municipal valide la participation financière 2019 d'un montant de 3 135.58 €

**10 voix Pour**

**1 abstention (Mr Serge MOREAU)**

#### **7- Questions diverses**

##### **a. Point sur les travaux de restauration de l'abbaye**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux prioritaires de l'abbaye. Les points prioritaires sont le toit de la nef, la toiture du logis abbatial et les bas-côtés de l'abbatiale.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 400 000 € HT, avec une prise en charge de la DRAC d'environ 60%.

##### **b. Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire fait le point sur le mécénat. La société AXA fait don d'un chèque de 100 000 € pour les travaux de l'abbaye.

##### **c. Dossier Mr CHANUSSOT**

Mr MARTIN, d'ECLA, est en charge du dossier concernant les inondations sur la propriété de Mr CHANUSSOT. Le dossier suit son cours.

**d. Courrier de Mme VALLET concernant le loyer de la boutique de l'abbaye**

Mme VALLET, propriétaire de la boutique de l'abbaye, nous informe que le bail actuel n'a pas été revalorisé depuis la signature de celui-ci. Elle demande la réactualisation du loyer avec effet rétroactif.

Renseignement pris, il s'avère que c'est au propriétaire de revaloriser chaque année le loyer (et non au locataire). La réactualisation du loyer ne peut être rétroactive. Elle prend effet à la date de la demande du propriétaire.

Un courrier sera envoyé à Mme VALLET lui expliquant cet état de fait.

**e. Courrier de Mme CERFONTAINE pour la reprise du camping**

Mme CERFONTAINE adresse au conseil municipal un courrier dans lequel elle sollicite le poste de régisseuse du camping communal.

Une discussion s'engage sur le devenir du camping, les horaires, les contraintes, le salaire.

Monsieur le Maire soumet l'idée d'une délégation de service public (DSP).

Il est également proposé d'en faire une aire de camping-car.

Ce sujet fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil municipal.

**f. Festival de musique**

Mr Serge MOREAU a sollicité des explications concernant le Festival de musique baroque du Jura.

Monsieur le Maire lui rappelle que le festival a permis l'enregistrement d'un CD venant de recevoir le diapason d'or et 2 autres récompenses de haute volée. Les concerts de cette année sont diffusés sur Radio France où Baume les messieurs est mis à l'honneur. Si nous devons payer pour une telle publicité, cela aurait une incidence financière bien plus conséquente.

Mr MOREAU aurait souhaité que les sommes versées au Festival soient votées « officiellement » durant le budget et non globalisées.

**g. Mise à jour du plan cadastral pour l'année 2020**

Dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral, un géomètre du cadastre et un aide géomètre seront amenés prochainement à effectuer certains relevés topographiques dans la commune. Les contraintes météorologiques, la nature des travaux et la charge qu'ils représentent ne permettent pas une programmation précise du passage des agents. Toute information individualisée sera impossible.

**h. Taxe foncière et ordures ménagères**

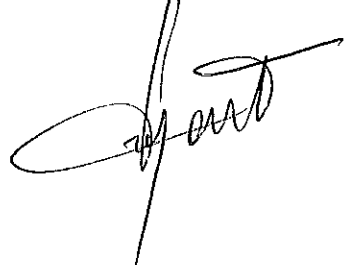
Des particuliers ont souhaité des explications suite à la réception de la taxe foncière 2019.

La commune ayant intégrée ECLA en ce début d'année 2019, la redevance ordures ménagères est désormais prélevée directement sur la taxe foncière.

**La séance est levée à 20 heures**

**Secrétaire de séance**

Nicole DUPONT



**Le Maire**

